GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 22.01.2019	Heure 10h11	Numéro	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe socialiste	Lié à :(obligatoire)			
	ad 18.605			
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de l'OJN, de la LMSA et de la LI-CPP (Révision du statut du procureur général)				
Contenu :				
Article premier La loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), du 27 janvier 2010, est modifiée comme suit :				
Art. 65, al. 4				
⁴ Supprimé				
Motivation (facultatif):				

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :						
Baptiste Hurni						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				